

JUIN 2020

# PLAN DE RELANCE POUR LA CRÉATION DANS LE SPECTACLE VIVANT



## PROPOSITIONS

Spectacles, éducation artistique et culturelle,  
projets de création sur tous les territoires, avec et  
pour toutes les générations

[www.fsicpa.fr](http://www.fsicpa.fr) | [contact@fsicpa.fr](mailto:contact@fsicpa.fr)



# QUI SOMMES-NOUS

La Fédération des Structures Indépendantes de Création et de Production Artistiques (FISCPA) est composée de 2 organisations : le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création (SCC) et le Syndicat national des Arts vivants (SYNAVI).

La FISCPA est l'organisation du spectacle vivant qui regroupe le plus d'adhérents, avec plus de 600 structures indépendantes, très majoritairement des compagnies.



Nous affirmons la nécessité d'une politique publique forte et volontaire pour soutenir la création dans le spectacle vivant.

Cette politique doit s'appuyer sur :

- Le respect des droits culturels inscrits dans la loi du 7 août 2015 portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République.
- Une remise à niveau des moyens financiers alloués au secteur indépendant, en affirmant la place centrale des équipes artistiques.
- Une réévaluation régulière des financements ajustée à l'inflation et à l'évolution des coûts de production.
- Une transparence totale des montants et des modalités d'attribution des subventions et réciproquement, une transparence des budgets de toute entreprise recevant des financements publics.
- La généralisation à tout le secteur du spectacle - institution et labels inclus - d'un modèle d'économie solidaire, basé sur l'intérêt général, la lutte contre les gaspillages, le coût des productions et des fonctionnements.
- La prise en compte et l'évaluation de l'impact environnemental de toute activité de production et de diffusion de spectacle. Les initiatives permettant de réduire l'empreinte environnementale doivent être soutenues.
- Nous travaillons à proposer un nouveau modèle, plus collaboratif et favorisant l'autonomie des équipes artistiques.

# POINT SUR LA SITUATION

Depuis le 13 mars 2020, nos compagnies sont totalement à l'arrêt.

Dans un premier temps, elles ont subi, sur le 2ème trimestre 2020, les annulations des représentations, des résidences de création tout comme des actions culturelles et actions d'éducation artistiques.

Puis ce fut au tour de l'ensemble de la saison d'été, grands festivals internationaux ou initiatives locales d'être annulés avec des conséquences catastrophiques pour toutes celles qui exploitent principalement leur spectacle dans l'espace public.

Aujourd'hui par effet domino (saturation des programmation due au reports, crainte de difficultés budgétaires...) la saison d'automne 2020 et du printemps 2021 est remise en cause.

De fait les ressources propres attendues par ces entreprises pour la période de mi-mars à fin 2020 sont à ce jour entièrement remises en cause. Celles de 2021 seront aussi fortement impactées

## CONSÉQUENCES À COURT TERME

Nos entreprises n'ont plus d'entrées d'argent.

Les reports sur la saison 2020-21 et 2021-22 impliquent généralement un décalage des recettes prévues.

Les paiements des annulations sont très aléatoires et majoritairement inexistantes.

Or, si nous avons pu mettre nos salarié-e-s en activité partielle, il demeure des cotisations à la charge des entreprises (les congés spectacles, pour citer la plus élevée), des frais administratifs et nos charges fixes continuent de courir.

## CONSÉQUENCES À MOYEN TERME

Les créations qui devaient voir le jour au 2ème trimestre ou lors des festivals d'été sont reportées d'au moins un an.

Cela implique des frais sur la saison prochaine (2020-2021) pour faire de nouvelles résidences de création (répétitions) et donc une majoration substantielle des budgets de production.

Par ailleurs, nombre de compagnies ne peuvent avoir en exploitation plus d'un spectacle à la fois. Ainsi, sans possibilité d'exploiter leur nouvelle création, elles n'ont plus de spectacle à proposer en diffusion.

Un montage de production se prépare de 2 à 5 saisons culturelles en amont. Ainsi, les créations prévues en 2021 sont également impactées.

Les répercussions de la pandémie sur notre secteur se feront donc ressentir a minima jusqu'à la fin de la saison 2020-2021, et parfois même jusqu'à la saison 2022-2023.

Tout plan de soutien au secteur doit prendre en compte l'ensemble de ces paramètres.

# 1. MAINTIEN DU NIVEAU PHYSIQUE

A minima pour la danse et le cirque, les mesures de distanciation physique empêchent toute reprise d'activité, y compris en répétition.

Pour autant, nous avons besoin que nos interprètes maintiennent une condition physique optimale pour éviter les blessures lors de la reprise.

Nous devons pouvoir payer au minimum 1 jour par semaine de travail sur la condition physique à nos artistes. Nous devons également les indemniser pour les éventuelles frais de location de salles d'entraînement et/ou négocier des tarifs auprès de certains espaces dédiés

**37**  
**MILLIONS**  
**€**

**18.500**

artistes salarié·e·s : artistes chorégraphiques,  
artistes de cirque.

**PRÉSERVER LA SANTÉ ET  
L'EMPLOYABILITÉ DES  
ARTISTES.**

Pendant 3 mois, assurer 1 jour de maintien physique par semaine, payé au minimum conventionnel.

## 2. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

L'absence de recettes de cession (vente de spectacles) et/ou de billetterie privent nos structures de la marge qui permet de financer nos frais de fonctionnement : frais administratifs, abonnements logiciels, téléphone, frais bancaire, loyers....

L'implantation de certaines de nos structures sur les territoires (que nous nommons "l'infusion artistique") se tisse grâce à des partenariats sur le long terme, avec des acteurs variés : institutions culturelles, établissements scolaires, établissements de santé, d'accueil ou de soins (hôpitaux, CMP, EPHAD...), centres sociaux, médiathèques, prisons, partenariats avec des collectivités territoriales sur des projets culturels de territoires (communes, communautés de communes). L'entretien et le développement de ces liens est un travail au long court qui a été mis à mal par la pandémie et qu'il conviendra de relancer, en s'adaptant au rythme de nos partenaires.

Ces frais (et temps de travail associés) nécessitent un accompagnement de la puissance publique.

**250**  
**MILLIONS**  
**€**

**16.500**

employeurs associatifs et coopératifs dans le  
spectacle vivant

En apportant un soutien moyen en trésorerie de 1.500 € par mois de mars à décembre 2020 aux 16.500 employeurs sous statuts associatifs et coopératifs, la survie de ces entreprises est préservée.

**SOUTENIR LA DIVERSITÉ  
ARTISTIQUE ET ESTHÉTIQUE  
EN SOUTENANT  
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET  
SOLIDAIRE**

### 3. REPRISE PRÉALABLE À LA TOURNÉE

Avant de pouvoir reprendre l'exploitation des spectacles, nos équipes vont devoir reprendre des séances de travail collectif pour remettre les spectacles en place.

A minima, une semaine de répétition pour chaque spectacle est nécessaire.

**50**  
**MILLIONS**  
**€**

**10.000**

spectacles et actions artistiques

Pour environ 10.000 œuvres, projet d'action artistique... repris au second semestre 2020 et premier trimestre 2021.

Considérant une équipe moyenne de 3 artistes au plateau, plus 1 technicien·ne, payé·e·s aux minimums conventionnels (avec frais de repas, hébergement et déplacement) durant 1 semaine.

**PROPOSER DES  
SPECTACLES DE QUALITÉ,  
DES PROJETS D'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
ABOUTIS**

## 4. VISIBILITÉ DES OEUVRES

L'arrêt de toutes les activités au 13 mars 2020, jusqu'à une date encore incertaine a pour conséquence de rendre invisible les oeuvres qui auraient dû jouer dans les théâtres, les chapiteaux, les lieux de spectacles, les festivals de printemps et d'été.

La reprogrammation pour l'année 2020-2021 n'est pas toujours automatique, ni possible pour diverses raisons. Ainsi les lieux intermédiaires et les chapiteaux sont autant de lieux fixes ou mobiles qui peuvent répondre à la problématique qu'à engendrer cette crise, afin de rendre visible les oeuvres artistiques pour qu'elles ne meurent pas.

Ces outils, globalement peu soutenus, ont des capacités à être utilisés pour l'Après. Face à des saisons institutionnelles sursaturées, penser autrement la diffusion est indispensable.

Via des outils comme des garanties au déficit, des soutiens à la diffusion et/ou à la résidence, il est possible de développer des saisons et événements culturels au plus près des habitants.

**150**  
**MILLIONS**  
**€**

**1.500**

lieux intermédiaires et indépendants,  
chapiteaux pour repenser les territoires

Les lieux Indépendants, souvent dénommés Lieux Intermédiaires et Indépendants les "LII", sont des lieux en contact direct avec les habitants des territoires qu'ils occupent. Ce sont les lieux culturels de proximité. Les chapiteaux, quand à eux, sont des outils mobiles de diffusion qui peuvent être mis en place au plus près des populations.

**SOUTIEN AUX LIEUX  
INDÉPENDANTS FIXES ET  
MOBILES DE DIFFUSION  
POUR PENSER LA  
DIFFUSION AUTREMENT**

## 5. SYNTHÈSE

Tenant compte des besoins cités et propositions faites, nous évaluons les besoins du secteur indépendant (compagnies, lieux non labellisés) à environ 500 Millions d'€uros / an pendant 3 ans.

L'ampleur de la crise doit nous faire réfléchir à un autre modèle. Certes les mesures d'urgence doivent être mise en oeuvre au plus vite pour ne pas laisser des dizaines de milliers de personnes et de structures en perte, mais nous devons profiter de la nécessaire réorganisation du secteur pour changer de paradigme, repenser notre écosystème non plus à partir des institutions ou du secteur marchand du spectacle et du divertissement mais à partir du tiers secteur culturel.

**487**  
**MILLIONS**  
**€**

**80.000**

salarié·e·s

**12.000**

entreprises

Contacts :

Mme Muriel Guyon - Secrétaire Générale  
SYNAVI - 06 72 84 46 30

M. Yannis JEAN - Délégué Général  
SCC - 06 76 13 33 86

contact@fsicpa.fr  
www.fsicpa.fr

**LANCER LA DYNAMIQUE  
D'UNE POLITIQUE  
CULTURELLE RÉINVENTÉE  
POUR TOU·TE·S, PARTOUT**